

Délai d'opposition: 30 mars 1962

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

**la convention conclue entre la Confédération suisse et la
République italienne au sujet d'une modification
de la frontière au détroit de Lavena ainsi que sur la Tresa**

(Du 15 décembre 1961)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'article 85, chiffre 5, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 (1),

arrête:

Article premier

La convention conclue le 16 mai 1961 entre la Suisse et l'Italie concernant une modification de la frontière au détroit de Lavena ainsi que sur la Tresa est approuvée.

Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier la convention.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 3^e alinéa, de la constitution concernant le referendum en matière de traités internationaux.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 15 décembre 1961.

Le président, Vaterlaus

Le secrétaire, F. Weber

(1) FF 1961, II, 201.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 15 décembre 1961.

Le président, Bringolf

Le secrétaire, Ch. Oser

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 3^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 15 décembre 1961.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

Date de la publication: 30 décembre 1961.

Délai d'opposition: 30 mars 1962

ARRÊTÉ FÉDÉRAL approuvant la convention conclue entre la Confédération suisse et la République italienne au sujet d'une modification de la frontière au détroit de Lavena ainsi que sur la Tresa (Du 15 décembre 1961)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1961
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.12.1961
Date	
Data	
Seite	1359-1360
Page	
Pagina	
Ref. No	10 096 394

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.